

**Vous continuez à agir  
avec la FNO pour des salaires de niveau bac+5  
dans tous les établissements**

**Vous signez une convention pour  
l'intervention auprès de ce patient avec  
l'établissement qui vous règlera directement,  
et vous informez la direction de  
l'établissement du problème d'inadaptation  
des grilles salariales et ses conséquences**

**Vous répondez à l'établissement que  
tout votre temps disponible est déjà occupé,  
et vous lui conseillez de se rapprocher de sa  
fédération d'employeur  
pour dénoncer l'inadaptation des grilles de  
salaire des orthophonistes**

**Vous décidez de prendre exceptionnellement  
ce patient en consultation**

**OU**

**Vous n'avez plus aucune place disponible**

**Vous recevez une demande d'intervention  
auprès d'un patient accueilli dans un établissement**